

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i> CNIG Conseil national de l'information géolocalisée Commission des standards	
COMPTE-RENDU DE REUNION	
Objet : Réunion de la commission des standards du 3 novembre 2025	

Ordre du jour :

- Révision du standard Espaces naturels protégés, lancement de l'appel à commentaire (Guillaume Grech, Patrinat)
- Accessibilité des espaces naturels : présentation du projet de mandat (Marie Lemièrre, DMA)
- PCRS : une nouvelle annexe au standard pour assurer la disponibilité et l'usage du fond de plan (Guillaume Malard, ENEDIS)
- RNB : retour sur l'expérimentation collaborative de l'été et lancement des travaux de rédaction d'un standard (Elisabeth Ville)
- PCS-PICS : présentation du projet de mandat (Karine Chapiteau, SDIS 03)

Liste des participants

Cf annexe

Relecture du compte-rendu	Les participants	
Validation du compte-rendu		

Révision du standard Espaces naturels protégés, lancement de l'appel à commentaire

Guillaume Grech (PatriNat) présente les travaux de révision du standard Espaces naturels protégés publié initialement par la COVADIS en 2013.

La base nationale des espaces naturels protégés, administrée par PatriNat pour le compte du ministère chargé de l'environnement, constitue la référence nationale utilisée pour le suivi des politiques publiques de protection de la biodiversité ainsi que pour différents exercices de rapportage nationaux et européens.

La révision du standard vise à prendre en compte les évolutions intervenues depuis plus de dix ans, à intégrer de nouveaux acteurs, notamment les départements gestionnaires des Espaces naturels sensibles, et à élargir le périmètre des informations décrites. Les travaux ont également permis de renforcer la cohérence avec les référentiels du Système d'information de la biodiversité et d'accompagner la convergence avec d'autres bases nationales, notamment celles relatives aux aires marines protégées.

Le groupe de travail, coanimé par PatriNat et l'OFB, a réuni une trentaine de participants issus des principaux producteurs de données. Quatre sous-groupes thématiques ont été constitués afin de travailler sur les documents de gestion, les réglementations applicables aux espaces protégés, les protections foncières et les listes consolidées de communes.

Ces travaux ont conduit à la production d'un dictionnaire de données enrichi décrivant notamment les espaces naturels protégés, les actes de classement, les mesures de gestion, les réglementations associées et les dispositifs de protection foncière.

Discussion

Arnauld Gallais s'interroge sur la nature exacte des documents soumis à l'appel à commentaires et cherche à comprendre s'il s'agit d'un projet de standard CNIG au sens habituel du terme ou principalement d'un modèle de données.

Guillaume Grech précise que les travaux ont abouti à plusieurs documents, notamment un dictionnaire de données et un scénario d'échange. Florine Leveugle indique que cette organisation documentaire répond aux exigences du référentiel CARET du Système d'information de la biodiversité, qui repose sur deux documents distincts.

Alexis Léautier rappelle que, dans la Fabrique des standards du CNIG, les différents éléments sont généralement regroupés dans un document clairement identifié comme étant le standard, éventuellement complété par des annexes. Les échanges concluent

toutefois que le fond des travaux répond aux attentes et que les adaptations éventuelles concernent principalement la forme documentaire.

Benoît Morando propose de lancer l'appel à commentaires sur la base des documents existants tout en travaillant parallèlement à un rapprochement avec le formalisme habituellement utilisé au CNIG.

Arnauld Gallais s'interroge également sur l'objectif d'une validation avant la fin de l'année. Guillaume Grech précise qu'il s'agit essentiellement de respecter le calendrier annoncé au lancement du projet et qu'aucune contrainte opérationnelle forte n'impose une validation impérative en 2025.

Plusieurs participants rappellent qu'il est nécessaire de laisser le temps d'analyser les contributions issues de l'appel à commentaires. La validation par la commission des standards constitue l'étape principale du processus, la validation ultérieure par le Conseil plénier ne soulevant pas de difficulté particulière.

Enfin, Arnauld Gallais interroge le public visé par l'appel à commentaires. Guillaume Grech indique que les principaux producteurs de données ont déjà participé aux travaux du groupe de travail et que la consultation vise principalement à recueillir les observations plus larges de la communauté géomatique.

Décision :

- ⇒ La commission valide le lancement de l'appel à commentaires sur la révision du standard *Espaces naturels protégés*.
- ⇒ L'appel à commentaires est ouvert jusqu'au 3 décembre 2025.
- ⇒ Une adaptation de la présentation des documents sera étudiée afin de mieux les aligner avec le formalisme habituellement utilisé par le CNIG.
- ⇒ L'objectif demeure une validation du standard par la commission des standards à l'issue de l'appel à commentaires.

Accessibilité des espaces naturels : présentation du projet de mandat

Marie Lemièrre (Délégation ministérielle à l'accessibilité) présente le projet de mandat relatif à la standardisation des données d'accessibilité des cheminements en espaces naturels pour les personnes en situation de handicap. L'objectif est de mettre à

disposition des informations fiables sur les cheminements, les équipements et les services présents dans les espaces naturels, afin de faciliter la préparation des visites et l'accès aux sites.

Le projet s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés sur l'accessibilité, notamment dans les domaines de la voirie, des transports et des ERP. Il s'appuie également sur un guide méthodologique en cours de finalisation. Le groupe de travail sera coanimé par la DMA et le Cerema, avec l'appui d'un groupe d'experts métiers, d'associations représentatives des personnes en situation de handicap et d'autres acteurs concernés.

Au cours des échanges, plusieurs participants soulignent la nécessité d'articuler les travaux avec le groupe de travail Espaces naturels protégés ainsi qu'avec les travaux relatifs au PDIPR. Une discussion porte également sur la rédaction du mandat. Il est relevé que l'objectif du groupe de travail consiste à élaborer un standard et des recommandations méthodologiques, sans pour autant définir les responsabilités des acteurs en matière de collecte, d'hébergement ou de diffusion des données.

Décision :

⇒ La commission valide le mandat et le lancement des travaux. Un appel à participation sera diffusé.

PCRS : une nouvelle annexe au standard pour assurer la disponibilité et l'usage du fond de plan

Guillaume Malard présente les travaux conduits par le sous-groupe « Accessibilité du PCRS » du comité de coordination PCRS. À l'approche de l'échéance réglementaire de 2026, les travaux visent à préciser les modalités permettant de qualifier la disponibilité d'un PCRS et les conditions de son utilisation dans le cadre des procédures DT-DICT.

Le document proposé prend la forme d'une nouvelle annexe au standard PCRS. Il détaille notamment les critères organisationnels et techniques permettant de qualifier la disponibilité d'un PCRS, les caractéristiques attendues d'une autorité publique locale compétente, ainsi que les modalités de diffusion et d'accès aux données, y compris dans des contextes d'accès restreint.

Les enseignements de plusieurs expérimentations menées depuis 2022, notamment sur les territoires de Moulins et Pau, alimentent les recommandations proposées. Ces expérimentations ont permis de confirmer la faisabilité de la mise à disposition du PCRS auprès des exploitants de réseaux selon différents scénarios techniques.

Au cours des échanges, plusieurs participants s'interrogent sur le choix d'intégrer ce document sous forme d'annexe au standard existant plutôt que comme document autonome. Il est rappelé que cette approche s'inscrit dans la continuité des précédentes évolutions du standard PCRS et qu'elle ne remet pas en cause son cœur fonctionnel.

Décision :

⇒ La commission valide le lancement de l'appel à commentaires sur le projet d'annexe.

RNB : retour sur l'expérimentation collaborative de l'été et lancement des travaux de rédaction d'un standard

Émilien Guillemot présente les résultats de l'expérimentation collaborative menée durant l'été 2025 autour des outils d'édition du Référentiel national des bâtiments. Cette expérimentation visait à tester les mécanismes permettant la contribution directe des utilisateurs au référentiel.

L'expérimentation a enregistré plus de 42 000 éditions réalisées par environ 130 contributeurs actifs. Les modifications ont principalement porté sur les adresses, mais également sur la création, la suppression ou la modification de bâtiments. L'analyse d'un échantillon de plus de 600 éditions fait apparaître un taux d'erreur inférieur à 4%, confirmant la qualité globale des contributions.

Ces résultats alimentent désormais les travaux engagés sur la gouvernance du RNB. Plusieurs pistes sont étudiées, notamment le renforcement de l'identification des contributeurs, la mise en place de mécanismes de validation, l'amélioration de la traçabilité des modifications et la définition de niveaux de confiance associés aux éditeurs.

Discussion

Arnauld Gallais relève que les travaux engagés autour du RNB s'écartent des standards habituellement traités par la commission. Il souligne que les réflexions portent non seulement sur les données elles-mêmes, mais également sur des règles de gouvernance du référentiel, ce qui pose la question de leur place dans le cadre habituel des standards du CNIG.

Alexis Léautier souligne qu'une réflexion est déjà engagée avec l'équipe RNB sur le contenu même du futur standard et sur la frontière entre les aspects relevant des spécifications techniques et ceux relevant de la gouvernance. Il rappelle qu'un échange dédié est prévu avec l'équipe projet pour préciser ce périmètre.

Loïc Rebours partage les mêmes interrogations sur le positionnement du futur standard. Il estime que les questions de gouvernance sont généralement associées à la gestion d'un référentiel national plutôt qu'à un standard métier classique et s'interroge sur les modalités retenues pour d'autres référentiels nationaux.

Pierre-Alain Roche observe que le RNB s'apparente davantage à un référentiel national qu'à une donnée métier. À ce titre, les questions de gouvernance lui paraissent également constituer un sujet spécifique qui pourrait nécessiter une articulation avec d'autres instances du CNIG.

Plusieurs participants rappellent toutefois que le RNB conserve une forte dimension technique. Les mécanismes d'édition, la définition des objets, les règles de gestion et l'interopérabilité avec les autres référentiels nationaux relèvent pleinement des travaux de la commission des standards.

Loïc Rebours revient également sur la définition du bâtiment et s'interroge sur l'absence d'appel à commentaires concernant les règles détaillées permettant de déterminer ce qui relève ou non du périmètre du RNB. Il cite notamment le cas des postes électriques, qui suscitent des interrogations chez Enedis.

Émilien Guillemot rappelle qu'une définition a déjà été élaborée à l'issue de précédents travaux et que les cas particuliers sont aujourd'hui traités au fil des signalements reçus. Les retours d'expérience accumulés pourraient toutefois conduire à préciser ou compléter certaines règles dans les années à venir.

Les échanges abordent enfin la question des signalements. Plusieurs intervenants soulignent l'intérêt d'une réflexion plus large sur les mécanismes de remontée et de traitement des anomalies, afin d'éviter la multiplication de dispositifs indépendants pour chacun des référentiels nationaux.

François Lacombe estime que les questions de gouvernance relèvent bien des missions du CNIG mais pourraient être examinées en lien avec le Pôle de coordination avec les

territoires. Il suggère de distinguer les sujets stratégiques de gouvernance des sujets techniques relevant plus naturellement de la commission des standards.

En conclusion, les participants conviennent de poursuivre les travaux en distinguant clairement les questions techniques, qui relèvent de la commission des standards, des questions de gouvernance qui pourraient nécessiter une articulation avec le Pôle de coordination avec les territoires.

Décision :

- ⇒ La commission prend acte des résultats de l'expérimentation.
- ⇒ Les modalités d'articulation entre les questions techniques relevant de la commission des standards et les questions de gouvernance seront précisées lors de la poursuite des travaux sur le RNB.

PCS-PICS : présentation du projet de mandat (Karine Chapiteau, SDIS 03)

Karine Chapiteau présente le projet de mandat relatif à la standardisation des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et des Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Les travaux visent à répondre à l'absence d'harmonisation nationale des modèles actuellement utilisés, alors que les obligations réglementaires se renforcent et que de nombreux acteurs développent leurs propres outils et méthodes. L'objectif est de définir un socle commun de données facilitant l'échange, la mutualisation et l'interopérabilité des informations utilisées pour la gestion de crise.

Le groupe de travail associera notamment collectivités, services de l'État, SDIS, éditeurs de logiciels et acteurs déjà impliqués dans les travaux sur les risques. L'Entente Valabre s'est proposée pour contribuer à la coanimation du groupe de travail.

Discussion

Arnauld Gallais souligne l'ampleur du chantier engagé et estime qu'une première étape structurante pourra être atteinte d'ici fin 2026, tout en anticipant une poursuite des travaux au-delà compte tenu des nombreuses articulations avec d'autres standards.

Les échanges mettent en évidence la nécessité de coordonner les travaux avec ceux relatifs aux risques et aux plans de prévention des risques, dont certaines données constituent déjà des éléments fondamentaux des PCS et PICS.

La question de la relance du groupe de travail ERP est également abordée. Karine Chapiteau rappelle l'importance des ERP pour l'analyse des enjeux et la gestion de crise. Arnauld Gallais souligne les liens avec d'autres thématiques du CNIG telles que l'accessibilité, le tourisme ou la santé. Christine Archias indique que des réflexions sont également en cours au sein du CRIG PACA. Pierre Lauhier rappelle que le principal frein à la relance du GT ERP demeure l'identification de ressources pour assurer son animation et estime qu'un relais du côté des SDIS pourrait être utile.

Karine Chapiteau précise toutefois que la responsabilité réglementaire des ERP relève avant tout des préfetures. Arnauld Gallais propose de reprendre contact avec la DGSCGC afin d'identifier des interlocuteurs susceptibles de contribuer à la relance des travaux.

Décision :

- ⇒ La commission valide le mandat et le lancement du groupe de travail PCS-PICS.
- ⇒ Un appel à participation sera diffusé.
- ⇒ La première réunion du groupe de travail est prévue le 19 novembre.

Annexe : liste des participants

Prénom	Nom	Organisme
Christine	Archias	Présidente de la commission / CRIGE PACA
Pierre-Alban	Bonin	FNCCR
Rosaine	Buannic	
Gilles	Cébélieu	IGN
Karine	Chapiteau	SDIS 03
François	Chirié	IGN
Véronique	Fayard	DGFIP
Arnaud	Gallais	Cerema
Guillaume	Grech	PatriNat
Émilien	Guillemot	RNB
Pierre	Laulier	CNIG
Alexis	Léautier	Ecolab
Florine	Leveugle	OiEau (Sandre)
Grégoire	Leon	Sogelink
Marie	Lemièrre	DMA
Ferdinand	Lemoine	CNIG
Guillaume	Malard	ENEDIS
Benoît	Morando	CNIG
Pierlou	Ramade	DINUM
Loïc	Rebours	Enedis
Victoire	Roux-Barucq	